Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°45-2021-054

PUBLIÉ LE 15 MARS 2021

Sommaire

DDT 45

45-2021-03-10-003 - Délégation de signature ANRU (2 pages) Page 3

DDT 45

45-2021-03-10-003

Délégation de signature ANRU

Arrêté portant délégation de signature ANRU dans le département du Loiret

DELEGATION DE SIGNATURE

ARRETE 2021-
Portant délégation de signature
La Préfète de la Région Centre Val de Loire et du Loiret
Déléguée territoriale de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée ;
VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine modifié,
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu les règlements généraux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements ;
Vu les règlements financiers pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement) en vigueur et les notes d'instruction appelées en application de ces règlements ;
Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret
Vu la décision de nomination de M. Christophe CAROL, secrétaire général adjoint de la Préfecture du Loiret, Délégué territorial adjoint l'ANRU pour le Loiret,
Vu la décision de nomination de M. Christophe HUSS, directeur départemental des territoires, Délégué territorial adjoint l'ANRU pour le Loiret,
Vu la décision de nomination de M. Pierre-Jean DESBORDES, chef du service Habitat et Rénovation Urbaine
Vu la décision de nomination de Mme Marie-Pierre BERGER, cheffe du département Habitat Public et Renouvellement Urbain

Article 1
Délégation de signature est donnée à M. Christophe CAROL (secrétaire général adjoint de la Préfecture du Loiret), et à M. Christophe HUSS (directeur départemental des territoires du Loiret), pour signer :

- les décisions attributives de subvention des programmes de rénovation urbaine du PNRU et du NPNRU
- les décisions d'autorisation de prêts bonifiés Action Logement du NPNRU
- les conventions d'aides personnalisées au logement se rapportant à des logements cofinancés par l'ANRU

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires mentionnés à l'article 1, délégation est donnée à M. Pierre-Jean DESBORDES (chef du service Habitat et Rénovation Urbaine), à Mme Marie-Pierre BERGER (cheffe du Département Habitat Public et Renouvellement Urbain), aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés audit article.

Article 3
Cette délégation sera applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Article 4
Le secrétaire général adjoint de la préfecture et le directeur départemental des territoires, délégués territoriaux adjoints de l'ANRU, sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.
Une copie de cet arrêté est transmise à la direction en charge des finances de l'ANRU.

Fait à Orléans, le 10 mars 2021

La préfète de la région Centre-Val de Loire,
préfète du Loiret,
déléguée territoriale de l'ANRU

Régine ENGSTRÖM